

Séance du 09 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf du mois de mars, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Guy CAZALET.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	12	13 Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

Etaient présents :

Mme BESTI Pascale, M. BITAILLOU Guy, M. CATHALOGNE Frédéric, M. CAZALET Guy, M. CHAUVIN Patrick, M. CLAVERIE Yannick, M. KOMPANITCHENKO Alain, M. LERMANOU Bruno, Mme MARTHOU Fanny, M. PALENGAT Grégory, M. PAREDES Patrick, Mme POUTS Elisabeth

Procuration(s) :

M. BRITIS-BETBEDER Jean-Pierre donne pouvoir à M. CAZALET Guy

Etai(en)t absent(s) :

Mme RELEA Stéphanie

Date de la convocation
03 mars 2023

Etai(en)t excusé(s) :

M. BRITIS-BETBEDER Jean-Pierre, Mme DUMARTIN Sandrine

Date d'affichage
03 mars 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

__/__/__

et publication du

__/__/__

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : M. CHAUVIN Patrick

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022 Commune de Gabaston
--

Le Maire expose aux membres du Conseil municipal que le compte de gestion est établi par le comptable principal SGC NAY-MORLAAS à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis à l'approbation du Conseil municipal en même temps que le compte administratif.

**Vu le Compte de gestion 2022,
Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2022 commune de gabaston, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à GABASTON

Le Maire Guy CAZALET

